

**BESOINS EN FRÉQUENCE DU SERVICE DES AUXILIAIRES DE LA MÉTÉOROLOGIE
DANS LA GAMME DE FRÉQUENCES 400,15-406 MHz**

(1997)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que les auxiliaires de la météorologie sont des systèmes essentiels pour effectuer les mesures dans la haute atmosphère requises par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), comme l'indique la Recommandation UIT-R SA.1165, et que la majorité des systèmes installés dans le monde fonctionnent dans la gamme de fréquences 400,15-406 MHz;
- b) que dans la bande 400,15-401 MHz, il existe des attributions à l'échelle mondiale au service mobile par satellite (espace-Terre), au service de recherche spatiale (espace-Terre), aux services des auxiliaires de la météorologie et de météorologie par satellite (espace-Terre); l'utilisation de cette bande par le service mobile par satellite étant soumise à une coordination selon la Résolution 46 du Règlement des radiocommunications et au respect des limites de puissance surfacique données à l'Annexe 2 de ladite Résolution;
- c) que la bande 401-402 MHz est attribuée à titre primaire aux services des auxiliaires de la météorologie et d'exploitation spatiale (espace-Terre) et à titre secondaire aux services de météorologie par satellite et d'exploration de la Terre par satellite (Terre-espace) ainsi qu'aux services fixe et mobile (à l'exception des services aéronautiques);
- d) que la bande 402-403 MHz est attribuée à titre primaire au service des auxiliaires de la météorologie uniquement et à titre secondaire aux services de météorologie par satellite et d'exploration de la Terre par satellite (Terre-espace) ainsi qu'aux services fixe et mobile (à l'exception des services aéronautiques);
- e) que la bande 403-406 MHz est attribuée à titre primaire au service des auxiliaires de la météorologie et à titre secondaire aux services fixe et mobile (à l'exception des services aéronautiques);
- f) que certaines administrations utilisent déjà la segmentation de bande pour faciliter le partage de fréquences entre les services d'exploitation spatiale, des auxiliaires de la météorologie, de météorologie par satellite et d'exploration de la Terre par satellite;
- g) que la mise au point de systèmes utilisant plus efficacement le spectre se poursuit dans les systèmes des auxiliaires de la météorologie afin de réduire au minimum la largeur de bande requise pour ces systèmes, comme le souligne la Recommandation UIT-R SA.1165;
- h) que les administrations utilisent maintenant des équipements améliorés pour faire face aux besoins croissants en fréquences concernant les systèmes des auxiliaires de la météorologie fonctionnant dans les bandes existantes et utilisés à la fois pour les prévisions à court terme et les prévisions régionales de l'OMM, pour les applications de surveillance de l'environnement et de détection des situations d'urgence ainsi que pour les applications militaires;
- j) que les administrations dont les systèmes des auxiliaires de la météorologie sont très espacés hésiteront peut-être à utiliser les équipements les plus efficaces sur le plan spectral, mais beaucoup plus coûteux;
- k) que la majorité des systèmes des auxiliaires de la météorologie utilisant actuellement cette bande dans le monde entier sont en exploitation depuis moins de 10 ans. De nombreuses administrations verront se produire une transition importante en 1997-1998, lorsque les systèmes de détection des vents utilisés pour la navigation aérienne et dépendant du réseau Oméga devront être remplacés par des systèmes utilisant une autre méthode de détection des vents. La mise en place des nouveaux systèmes nécessitera d'importants investissements pour les exploitants comme pour les fabricants et se traduira par une réduction de la durée de vie opérationnelle prévue pour les systèmes qui seront remplacés. Toutefois, cela permettra la mise en place de systèmes spectralement plus efficaces et justifie la forte augmentation des coûts;
- l) que certains pays aimeraient pouvoir utiliser en partage les fréquences attribuées aux systèmes des auxiliaires de la météorologie avec d'autres applications à faible puissance,

notant

- 1** que, d'après les études, l'utilisation en partage d'un même canal par les systèmes des auxiliaires de la météorologie et du service mobile par satellite est généralement impossible (sauf dans le cas indiqué dans le *notant* 2) et le partage de la bande 401-406 MHz nécessite généralement une segmentation de la bande;

2 qu'une étude soumise au Groupe de travail 7C des radiocommunications (Document 7C/81) montre que les liaisons de connexion de certains systèmes du service mobile par satellite avec étalement du spectre peuvent utiliser la bande de fréquences 401-406 MHz en partage avec les systèmes des auxiliaires de la météorologie, à condition que la puissance surfacique reste inférieure à $-158,3 \text{ dB(W/(m}^2 \cdot 300 \text{ kHz))}$ et que ces systèmes du service mobile par satellite acceptent le brouillage provenant des systèmes des auxiliaires de la météorologie;

3 que, si on envisageait d'accorder le statut coprimaire au service de météorologie par satellite et au service d'exploration de la Terre par satellite dans les bandes 401-403 MHz déjà attribuées à titre primaire au service des auxiliaires de la météorologie, il s'ensuivrait, en certains sites, des contraintes sur les fréquences disponibles pour les systèmes des auxiliaires de la météorologie et que l'on peut prévoir une aggravation de ces contraintes avec l'augmentation des besoins des services de météorologie par satellite et des services d'exploration de la Terre par satellite,

émet le Vœu

1 que les administrations évaluent leurs besoins futurs dans la gamme 400,15-406 MHz pour les systèmes des auxiliaires de la météorologie destinés aussi bien aux applications civiles qu'aux applications militaires et en fassent part au Groupe de travail 7C des radiocommunications et à l'OMM;

2 qu'il faut inviter l'OMM à participer à ces études.
